

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre

MS

N°

16

SIGNALEMENT.

Le Sieur *Moutres*
jeun
natif de *La Capelle en Vézère*
demeurant à *id*
allant à *Houdal-Rich (Espuyne)*
âgé de *31* ans, taille d'un mètre
66 centimètres
cheveux *chât* front *couvert*
sourcils *id* yeux *châtains*
nez *recourbé* bouche *petite*
barbe *chât.* menton *roud*
visage *ovale* teint *ordr*

SIGNES PARTICULIERS :

[Handwritten mark]

PIÈCES DÉPOSÉES.

Fait à

, le *14* mois *1875*

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

Moutres

MAISON

rière
1875
Houdal



1875



nous soussigné maire de la commune de Capelle envezie prie
 par ce certificat d'attester que le nommé
 Stamba Jean fils de François manhes
 et de Catherine Peyroux demeurant à la
 Capelle envezie a toujours une conduite très
 honorable et digne de service militaire
 Déclaré à la Capelle envezie le 4 mai 1875
 pour obtenir un passeport pour aller à Bourjal
 rich ou Barcelonne en route de la guerre espagnole
 le maire de la Capelle envezie prieux



(Faint, illegible text and markings on the bottom left page, possibly a receipt or another document.)